



Délibération n° 5

Conseil Municipal du Lundi 18 décembre 2023

Service Marchés Publics

Domaine de compétence :

1- Commande Publique/1.1 – Marchés Publics

Le Lundi Dix Huit Décembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
07/12/2023

Membres présents : 21 puis 20
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte la séance à 19 h 40)

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 5

Nombre de votants : 28 puis 27

Affiché le 21/12/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Nathalie TILLIER Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Adrien BACLET, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Coralie PREUVOST, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Sébastien BAILLET.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 28 puis 27 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 40)

Secrétaire de séance : Madame Josiane BOUTOILLE

Objet : Adoption du nouveau règlement intérieur des achats et de la commande publique et mise en place d'une commission MAPA avec désignation de ses membres.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Adoption du nouveau règlement intérieur des achats et de la commande publique et mise en place d'une commission MAPA avec désignation de ses membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 validant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 1^{er} août 2022 modifiant la liste des membres de la Commission d'Appel d'offres,

Considérant la nécessité d'instaurer des modalités internes visant à permettre une meilleure visibilité des procédures d'achat et de commande publique de la Ville d'Etaples-sur-mer,

Considérant la possibilité, pour une collectivité territoriale de mettre en place des commissions municipales,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale des Finances en date du 7 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

– De valider le règlement intérieur des achats et de la Commande Publique de la Ville d'Etaples-sur-mer et ses annexes dont :

- La nomenclature des achats,
- Les Fiches de traçabilité des achats,
- La fiche de procédure (pour les achats dont le montant atteint à minima 40 000 Euros)
- Le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres,
- Le règlement intérieur de la Commission MAPA.

Ces documents remplacent ceux qui avaient été validés par la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 à l'exception de la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres qui reste inchangée. Le nouveau règlement intérieur et ses annexes seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

- De procéder à l'élection des membres de la Commission MAPA, Monsieur le Maire de la Ville d'Etaples-sur-mer étant membre de plein droit.

Sont candidats au poste de Titulaires :

- Monsieur Bernard WAUQUIER
- Madame Maryse MAILLART
- Monsieur Philippe RAMET
- Madame Josiane BOUTOILLE
- *Monsieur Jean-Pierre LAMOUR*

Sont candidats au poste de Suppléants :

- Monsieur Adrien BACLET
- Monsieur Jean-Michel GOSSELIN
- Madame Aurore WACOGNE
- Monsieur Gérard ANDRÉ
- Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE

Sont désignés en tant que délégués titulaires :

- Monsieur Bernard WAUQUIER
- Madame Maryse MAILLART
- Monsieur Philippe RAMET
- Madame Josiane BOUTOILLE
- Monsieur Jean-Pierre LAMOUR

Sont désignés en tant que délégués suppléants :

- Monsieur Adrien BACLET
- Monsieur Jean-Michel GOSSELIN
- Madame Aurore WACOGNE
- Monsieur Gérard ANDRÉ
- Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE

La délibération est adoptée par 28 voix pour.

Vu pour être affiché le 21 Décembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

